VERSAILLES SECTEUR SAUVEGARDE

PLAN DE ZONAGE

COMMISSION NATIONALE		PUBLICATION	APPROBATION
1 12 86 65	24 05 88	24.05.88	

MODIFICATIONS MAI 1987 - DECEMBRE 1987 - MARS 1992 - MAI 1993 ech 1/2 000

Pour le ministre de l'intérieur
de l'aménagement du territoire
et par délégation
le directeur général
des collectivités locales

Michel THENAULT

Jean FREBAULT

Pour le Ministre et par Délégation
L'Urbaniste en chef de l'Etat
Chargée de la Sous-Direction
des Espaces Protégés et Mon.

Sylvie MAUME

- Limite du périmètre du secteur sauvegardé
- Limite de zone
- Limite de sous-zone et de sous-secteur

SA Zone d'habitation dense destinée essentiellement à l'habitat et au commerce

SA' Sous-zone des "Carrés Saint-Louis"

SB Zone d'habitation dense comprenant de nombreux espaces libres intérieurs et destinée essentiellement à l'habitat et aux commerces

SB' Sous-zone du lycée Hoche et de l'hôpital civil

SBa Sous-secteur d'aménagement d'ensemble faisant partie de l'opération "Versailles Chantiers"

SC Zone comprenant la place d'Armes et ses abords, ainsi que les Ecuries

SCa Sous-secteur d'aménagement d'ensemble destiné à recevoir de grands équipements

SCb Sous-secteur d'aménagement d'ensemble destiné à recevoir de grands équipements.

SD Zone résidentielle destinée à recevoir un habitat peu dense avec des jardins

SD' Sous-zone de SD regroupant de grandes parcelles à usage d'équipements

Bassin de Neptune
Dragon
Ancien Bosquet de l'Arc de Triomphe d'eau
53
Parterre de Latone
Parterre d'eau
54
Cour Royale
Salle de Bal
Parterre du Midi
Orangerie
Deuxièmes Cent-Marches
Premières Cent-Marches
55
57
56
Hendave
Palais
Allée du
Parterre du Nord
Bosquet de la Reine
Tapis Vert
58
EAU
SES